



14ème législature

Question N° : 25866	De Mme Axelle Lemaire (Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Commerce extérieur		Ministère attributaire > Finances et comptes publics
Rubrique > traités et conventions	Tête d'analyse > convention fiscale avec le Danemark	Analyse > dénonciation. conséquences.
Question publiée au JO le : 30/04/2013 Date de changement d'attribution : 06/05/2014 Question retirée le : 13/05/2014 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Axelle Lemaire attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur l'impact négatif de l'absence de convention fiscale bilatérale entre la France et le royaume du Danemark. La dénonciation unilatérale du traité qui liait les deux pays, intervenue en 2009 à l'initiative du Danemark, a alourdi le niveau d'imposition des retraités français résidant au Danemark ou y ayant travaillé. Cette situation affecte également l'attractivité du territoire français à l'égard des entreprises danoises, et freine l'embauche de VIE (volontaire international en entreprise) par des entreprises françaises ou leurs filiales au Danemark. Pour combler ce vide juridique et résoudre ce différend nuisible à la qualité des relations bilatérales entre nos deux pays, il apparaît important de relancer le dialogue entre nos administrations fiscales respectives. Elle l'interroge sur les initiatives prises sur ce sujet à la suite de son déplacement au Danemark le 19 février 2013 et de sa rencontre avec son homologue danoise. Elle demande quels moyens seront mis en oeuvre pour relayer l'impulsion lancée par cette visite et permettre une renégociation favorable des termes de l'accord qui pourrait être recherché entre les deux pays.